

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nom + Code produit: DEPRO SATIN COVO VITI

Date de la révision : 12 décembre 2007.

Date d'impression: 12 décembre 2007

1- IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation

DEPRO SATIN COVO VITI

Utilisation de la substance/préparation :

Peinture émulsion satinée fongistatique pour murs et façades. Usage professionnel

Identification de la société/entreprise

Raison Sociale: DEPROMA SA

Adresse: 15 Avenue Foch – 18201 ST AMAND MONTROND CEDEX .FRANCE.

Téléphone : (33) 02.48.62.01.50 Fax :(33) 02.48.96.36.13.

denis.bonneau@deproma.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : ORFILA : 01.45.42.59.59.

Société/Organisme: INRS/ORFILA : <http://www.centres-antipoison.net>.



2- COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

Substances présentant un danger aux termes de la Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE-arrêté du 10 octobre 1983.

Noms	Gamme de concentration	Symbole	N° CAS	Phrases R
Terbutryne	<0.1%	N	886-50-0	50/53
Pythione zicique	<0.1%	T	13463-41-7	22-23-38-41
Carbendazine	<0.1%	Xn	10605-21-7	68

3-IDENTIFICATION DES DANGERS

Non considéré comme dangereux.

4- PREMIERS SECOURS

Cas général :

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Contact avec les yeux:

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Contact avec la peau:

En cas de contact cutané; laver immédiatement à l'eau et au savon.

Ingestion :En cas d'ingestion accidentelle, faire appel immédiatement à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

Nom + Code produit: DEPRO SATIN FONGICIDE COV0

Date de la révision : 12 décembre 2007.

Date d'impression: 12 décembre 2007

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE. NON CONCERNE: NON INFLAMMABLE

Moyens d'extinction recommandés: mousse résistant aux alcools, CO2, poudres, eau, sable.

Risques particuliers dûs au produit, à ses résidus de combustion ou aux gaz produits:

En cas d'incendie, dégagement de gaz de combustion dangereux : oxyde de carbone.

Dans certains cas d'incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas exclue.

6-MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

Mesures de précaution relatives aux personnes:

Formation de dépôts glissants.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Retenir l'eau souillée / l'eau d'extinction d'incendie.

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les cours d'eau.

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Nettoyer de préférence avec un détergent;éviter l'utilisation de solvants.

7-MANIPULATION ET STOCKAGE.

Manipulation.

Aucune mesure particulière si le stockage et la manipulation sont appropriés.

Prévention des incendies et des explosions: aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Stockage

Stocker conformément à la réglementation en vigueur.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

Stocker au frais mais **protéger du gel**.

.Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

8- CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE.

Protection individuelle.

Mesures généralesde protection:

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Mesures d'hygiène:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Ne pas manger, boire, fumer sur le lieu de travail.

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Protection des mains :

En cas de contacts prolongés ou répétés, utiliser des gants alcool polyvinyl.Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Protection des yeux :

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

Nom + Code produit: DEPRO SATIN FONGICIDE COV0
Date de la révision : 12 décembre 2007.

Date d'impression: 12 décembre 2007

9- PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

Etat physique :résine acrylique en émulsion

Point éclair: NA

Viscosité : NA

méthode: ISO 2431-1993 (ajutage 6 mm)

Masse spécifique: 1.400

méthode : AFNOR NFT 30-020

Solubilité dans l'eau: totale.

10- STABILITE ET REACTIVITE.

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7. Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Le produit peut être irritant pour la peau et les yeux.

Les contacts cutanés prolongés ou répétés avec la préparation peuvent provoquer des irritations.

12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES.

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION.

Précautions : voir section 8

Se reporter à la section 7 avant de manipuler le produit ou les récipient

Produit :

Recommandation : Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales. Le produit doit être transporté dans un centre d'élimination des déchets approprié et agréé.

Catalogue européen des déchets (Décret n° 2002-540 DU 18 AVRIL 2002)	
080000	DECHET PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA

	DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS , DE REVETEMENT (PEINTURES, VERNIS ET EMAUX VITRIFIES), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION.
080112	Déchets de peintures et vernis autres que ceux visés à la rubrique 080111.

Nom + Code produit: DEPRO SATIN FONGICIDE COV0

Date de la révision : 12 décembre 2007.

Date d'impression: 12 décembre 2007

Emballages non nettoyés :

Recommandation : L'emballage doit être éliminé de la même façon que le produit.

Emballages nettoyés :

Produit de nettoyage recommandé : utiliser le même solvant que celui du produit Le solvant de nettoyage doit être traité comme un déchet .

Recommandation : Après nettoyage adéquat, ils peuvent faire l'objet d'une valorisation.

14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Non soumis aux prescriptions de l'ADR 2003.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.

NON SOUMIS A L'ETIQUETAGE REGLEMENTAIRE

16- AUTRES INFORMATIONS.

Très toxique par inhalation.

Possibilité d'effets irréversibles.

Nocif pour les organismes aquatiques.

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulations écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Les informations données dans cette fiche sont requises aux termes de la directive 91/155/CEE.
